

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 011-6719/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Sausset-Les-Pins - Aménagement Avenue Matraja"
MET 19/12304/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets d'aménagements au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Sausset-Les-Pins – Aménagement Avenue Matraja », la Métropole a réalisé l'aménagement de l'avenue Pierre Matraja sur la commune de Sausset-Les-Pins. Cet aménagement consiste à créer des places de stationnement, des trottoirs, à reprendre la chaussée et à mettre en place une piste cyclable sur un linéaire de 950 mètres.

Le coût de l'opération pouvant être subventionné s'élève à 427 500,00 euros HT

L'opération visée n°2013101200 a été créée pour un montant initial de 50 000,00 euros TTC dans le cadre de la délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n°VOI 001-154/13/CC en date du 22 mars 2013. Elle a été révisée par délibération du Conseil de Communauté urbaine n°VOI 001-769/15/CC en date du 19 février 2015, portant son autorisation de programme à 1 500 000,00 euros TTC. Suite à la délibération n° VOI 003-1670/15/CC en date du 21 décembre 2015, le Conseil de Communauté urbaine a réévalué le montant de l'opération à 2 300 000,00 euros TTC. Par

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 septembre 2019

délibération n° VOI 032-741/16/CM, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé le 30 juin 2016, une révision de l'autorisation de programme à hauteur de 2 900 000,00 euros TTC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département des Bouches-du-Rhône Dispositif : « Partenariat métropolitain » Type d'aide : Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « Energie-climat »	70,00 %	298 900euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30,00 %	128 600 euros
TOTAL HT		427 500euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n°VOI 001-154/13/CC en date du 22 mars 2013 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Sausset-Les-Pins – Aménagement Avenue Matraja » ;
- La délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n°VOI 001-769/15/CC en date du 19 février 2015, qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Sausset-Les-Pins – Aménagement Avenue Matraja » ;
- La délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole n° VOI 003-1670/15/CC en date du 21 décembre 2015, qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Sausset-Les-Pins – Aménagement Avenue Matraja » ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence n° VOI 032-741/16/CM en date du 30 juin 2016, qui a révisé le volume d'AP relative à l'opération « Sausset-Les-Pins – Aménagement Avenue Matraja » ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 24 septembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 septembre 2019

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Sausset-Les-Pins – Aménagement Avenue Matraja » ;
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette opération, et en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Opération 2013101200 – Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées en section investissement aux budgets métropolitains 2019 et suivants:

Opération 2013101200 - Programme 14 – Chapitre 13 – Nature 1323 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 septembre 2019